

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE PAR LA GRATUITÉ DES MÈTRES
CUBES VITAUX - (N° 325)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 47

présenté par

M. Catteau, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Blairy, M. Boccaletti, Mme Bordes,
M. Cabrolier, M. Buisson, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, M. de Lépinau, M. Dessigny,
Mme Diaz, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout,
Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier,
M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli,
M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis,
M. Barthès, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-
Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli, M. Villedieu, M. Allisio,
Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain et M. Bentz

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de trois mois après la promulgation de cette loi, un rapport relatif à l'état des réseaux de distribution d'eau au sein des territoires ultramarins.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un rapport au Gouvernement concernant l'état des réseaux de distributions

En effet, la situation relative à l'utilisation de l'eau en Outre-mer est éminemment critique.

Les chiffres sont plus qu'alarmants : plus d'un quart de la population de Guyanne et de Mayotte n'a tout simplement pas accès à l'eau courante ; 60% de l'eau en Guadeloupe est perdue à cause de la

vétusté des réseaux de distribution ; 52% de la population réunionnaise est alimentée en eau par des réseaux de distributions dont la sécurité est pour le moins incertaine.

Ainsi, il apparaît urgent d'agir et c'est précisément cette urgence qui nous conduit à exiger au Gouvernement, par cet amendement, la remise d'un rapport à cet égard dans un délai de 3 mois après la promulgation de cette loi.